Envoyé en préfecture le 15/03/2023
Reçu en préfecture le 15/03/2023
Publié le 15/03/2023
ID : 038-200030658-20230306-2023_37-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 28 février 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.
Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux, Uta Ihle à Claude Didier.
Votants : 41 Pour : 41

OBJET : CONVENTION AVEC LA SOCIETE TDF POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE RELAIS MOBILE SUR LA PARCELLE SECTION ZA, N°33 A ST PAUL LES MONESTIER

La Communauté de Communes du Trièves conventionne depuis 1999 avec la société BOUYGTEL puis TDF, l'occupation d'une partie de la parcelle section ZA, n°33 à Saint-Paul-lès-MONESTIER pour l'installation d'un relais téléphonique mobile à cet endroit. L'actuelle convention arrivera à terme en 2025. Il est proposé une nouvelle convention avec TDF, dans laquelle il est stipulé un montant fixe de location du terrain de 2 000 € et un montant variable de 2000 € par opérateur (actuellement 2), alors qu'actuellement il n'y a qu'une part fixe de 3 896€ en 2022. Il convient d'autoriser le président à signer cette nouvelle convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer cette nouvelle convention et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 6 mars 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/3/23 *et de sa publication le* 15/3/23